

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°121-2024	Contrats - conventions Médiathèque • Animations.
--------------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

VU la proposition de contrat de partenariat pour 2025 faite par l'antenne de Nantes (44) du réseau Cézam Pays de la Loire ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** les termes du contrat de partenariat pour 2025 avec l'antenne de Nantes (44) du réseau Cézam Pays de la Loire pour une prestation de services aux conditions suivantes :

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	Montant TTC
2 animations (prix du roman Cezam et prix BD Cezam) pour 2025 à la médiathèque de Clisson.	400€

Article 2. **CHARGE** le service 'Finances', le pôle 'Animation, culture et sport', Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 30 août 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise en Préfecture le **07 OCT. 2024**

Et affichée le **07 OCT. 2024**